



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE SANNOIS

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°2024/43 du 12 juin 2024

**OBJET : CCAS – PETITE ENFANCE
CONVENTION CAF D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT DU MULTI-ACCUEIL LES TILLEULS - PLAN
D'INVESTISSEMENT EQUIPEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT (PIAJE) POUR LA PERIODE 2023 A 2027**

L'an Deux Mil Vingt Quatre le Douze Juin à 19h

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Sannois, légalement convoqué le Quatre Juin, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Bernard JAMET, Président du CCAS.

ETAIENT PRESENTS : M. Bernard JAMET
Mme Nathalie CAPBLANC
Mme Martine AUBIN
Mme Sylvie ENGUERRAND
M. Gilles HEURFIN
Mme Patricia LEDUC
M. Pierre-Claude MONNIER
Mme Isabelle ARPIN
Mme Christine RUNDERKAMP
Mme Catherine DUPONT

ABSENT AYANT DONNÉ PROCURATION :

M. Esaïe SAGBOHAN à Mme Nathalie CAPBLANC

ABSENTE EXCUSÉE :

Mme Pauline SPINAS-BEYDON

ABSENTE :

Mme Yasmina SAIDI

Secrétaire de Séance :

Mme Sylvie ENGUERRAND, Conseillère municipale

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE SANNOIS

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Exécutoire en vertu de
L'article L 2131-1 du code
Général des Collectivités Territoriales
Identifiant unique de l'acte : 095-269501615-20240612-DE-43-2024-DE
A.R. du 26.06.2024
Publié le 26.06.2024
Le Président

N°2024/43 du 12 juin 2024

Bernard JAMET



**OBJET : CCAS – PETITE ENFANCE
CONVENTION CAF D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT DU MULTI-ACCUEIL LES TILLEULS - PLAN
D'INVESTISSEMENT EQUIPEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT (PIAJE) POUR LA PERIODE 2023 A 2027**

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Considérant que le Multi-Accueil les Tilleuls a une capacité d'accueil de 20 enfants de 9 mois à 4 ans non révolus dont 10 à la journée complète de 8h à 18h,

Considérant qu'au regard des nombreuses sollicitations des familles auprès de la structure pour des modes de garde, la ville de Sannois a décidé d'agrandir cette structure afin d'augmenter l'offre d'accueil de 20 à 35 places pour les enfants de 10 semaines à 4 ans non révolus et ce de 8h à 18h30,

Considérant que dans ce cadre, la ville a acheté, un appartement de type F3 de 82 m² contigu à l'établissement,

Considérant que des travaux (gros œuvre, aménagements intérieur et extérieur, équipements en mobiliers et matériels ...) sont nécessaires à réaliser pour cette extension,

Considérant qu'au vu du coût prévisionnel du projet, les partenaires institutionnels tels que la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), le Conseil départemental et le Conseil régional ont été sollicités pour des subventions,

Considérant que la CAF a émis un avis favorable à cette demande et a transmis, le 22 avril 2024 au CCAS pour signature, la convention d'objectifs et de financement du Multi-Accueil les Tilleuls relatif au plan d'investissement pour l'équipement d'accueil du jeune enfant (PIAJE) pour la période 2023-2027.

Considérant que la signature de cette convention permettra au CCAS de pouvoir prétendre à une subvention totale de 392 500€ du partenaire.

Après en avoir délibéré,

Vote(s) Pour : 11

Vote(s) Contre : 0

Abstention(s) : 0

DECIDE :

Article 1 : d'approuver les termes de la convention d'objectifs et de financement - Plan d'investissement équipement d'accueil du jeune enfant (PIAJE) pour la période 2023 à 2027,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à la signer avec la CAF du Val d'Oise ainsi que tout document relatif à ce dossier.

AINSI DELIBERE,

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président du Centre Communal d'Action Sociale

Bernard JAMET

Maire de Sannois

Vice-Président

Communauté d'Agglomération Val Parisis

La Secrétaire de séance

Sylvie ENGUERRAND

Conseillère municipale



A handwritten signature in blue ink, likely belonging to Sylvie Enguerrand.